

Niort, le 11 février 2005

Syndicat National des Collèges et des Lycées  
Fédération Autonome de l'Education Nationale  
1, rue des Brissonnières  
79000 NIORT

A l'attention de Monsieur Daniel LAFOIS,  
Secrétaire académique

GG/FD/110201

Monsieur,

C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance de votre courrier concernant le projet de loi relatif à l'avenir de l'école. Je vous en remercie.

Tout d'abord, je tiens à faire quelques remarques globales sur ce projet de texte auquel le groupe socialiste de l'Assemblée Nationale dont je fais partie s'opposera fermement dès lors qu'il remet en cause les valeurs fondamentales de l'école publique.

En effet, depuis plus de 30 mois, on assiste à une opération de démantèlement du service public de l'éducation nationale. Et avec ce projet de loi, le gouvernement construit une école fermée sur elle-même, alors qu'elle se doit d'être au contraire un lieu d'ouverture. Aucun moyen n'est prévu pour lutter véritablement contre l'échec scolaire et les inégalités dont font les frais les élèves. François Fillon tourne résolument le dos aux exigences d'une école de la réussite permettant l'élévation du niveau de connaissances et de compétences de chaque jeune, une véritable formation tout au long de la vie, une mise en œuvre réelle de l'égalité des chances ainsi qu'un véritable épanouissement des jeunes, dans une société qui révèle leur mal être.

Comment accepter un tel projet de loi d'orientation où rien n'est fait pour lutter contre les inégalités sociales et scolaires, où les vrais problèmes sont occultés (les méthodes pédagogiques, la redéfinition des missions des enseignants, le recensement des zones où se concentrent les difficultés...), où la déresponsabilisation du système éducatif est renforcée à travers les contrats individuels de réussite éducative (CIRE), où les rapports établissant l'inefficacité des redoublements et l'effet traumatisant sur de jeunes enfants sont méprisés, où l'exclusion des parents de la décision finale du choix d'orientation est entérinée, où sont privilégiées les bourses au mérite... ?

Concernant plus particulièrement la formation et la réforme des IUFM, aucune précision n'est apportée sur l'amélioration de la formation initiale et continue, qui comme vous le soulignez dans votre courrier sera imposée hors du temps de service, ni sur l'articulation entre formation universitaire et professionnelle, ni sur la pluridisciplinarité des équipes de formateurs, ni sur le devenir des maîtres formateurs et des professeurs des écoles nommés dans les IUFM, ni sur le fonctionnement des IUFM.

Ceci traduit une négligence voire un mépris du gouvernement à l'égard du personnel des enseignants et des difficultés récurrentes qu'il rencontre dans l'accomplissement de sa mission.

Aussi, pour toutes ces raisons, et plus généralement, pour défendre les valeurs de l'école publique auxquelles je suis particulièrement attachée, et qui sont remises en cause dans ce projet de loi qui n'est qu'un projet de loi d'orientation, mais dont certaines dispositions sont, à mon sens, très dangereuses, je m'oppose, à vos côtés, à ce texte.

Par ailleurs, je tiens à vous préciser que le groupe socialiste de l'Assemblée Nationale dont je fais partie a décidé de défendre l'exception d'irrecevabilité et le renvoi en commission du projet de loi Fillon.

Dans l'espoir d'avoir répondu à votre attente, je vous souhaite bonne réception de la présente, et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Geneviève GAILLARD